Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quel avenir pour les musées?

L'Association des Musées suisses (AMS) s'est réunie au Palais de Rumine pour une journée de réflexion le 29 mars 2004 sur le thème "formes juridiques et modes de gestion des institutions muséales".

Quelque neuf cents musées existent en Suisse. Ils ont entamé depuis une dizaine d'années une vraie métamorphose ; tournés traditionnellement vers l'intérieur (conservation, recherche), ils se doivent aujourd'hui de diriger leurs activités vers l'extérieur (exposition, communication). Ces changements impliquent un nombre de tâches accrues pour des budgets restés inchangés. Les musées suisses se trouvent confrontés à une inadéquation entre les demandes de leurs publics et les fonds mis à leur disposition.

Près de 80 personnes ont participé lundi 29 mars 2004 à l'Aula du Palais de Rumine à une journée de travail organisée par l'AMS ; directeurs de musées et responsables culturels de toute la Suisse ont débattu de thèmes qui sont au centre de l'actualité culturelle. Exposés le matin et table ronde l'après-midi, tel était le déroulement de cette journée organisée par Nicole Minder du Cabinet cantonal des estampes, Michel Etter de Museum Développement et Michel Sartori du Musée cantonal de zoologie.

Les problématiques traitées peuvent être illustrées par trois exemples:

· Les musées publics ont besoin de plus d'autonomie dans leur gestion. Ainsi, le Musée cantonal de zoologie de Lausanne, sous contrat de prestations avec l'Etat de Vaud depuis 4 ans, se profile-t-il comme un exemple ? Transparence des activités en interne comme en externe, gestion du personnel facilitée, prise de décision plus rapide, plus grande souplesse de gestion budgétaire et plus grande motivation du personnel sont quelques-uns uns des avantages offerts par ce type de contrat de prestations.

· Les musées privés, eux, ont besoin d'une structure qui offre une meilleure pérennité à leur institution comme à leurs collections. Ainsi, la transformation de l'association du Musée suisse du Jeu de la Tour-de-Peilz en fondation de droit public a-t-elle ouvert de nouvelles perspectives pour le musée ? Sous contrat de prestations avec la ville depuis le début de l'année, celui-ci entre dans une nouvelle ère qui autorise une vision globale du site ainsi qu'une meilleure gestion, y compris financière, des collections.

· Une autonomie de gestion ne signifie pas toujours une transformation en fondation. Ce nouveau type de statut très à la mode est considéré par beaucoup comme une dérive dangereuse. Effectivement, d'aucuns y voient un désengagement de l'Etat qui risque, à terme, d'être nuisible à la mission de service public confiée aux musées. Le Musée Alpin de Berne, fondation de droit privé subventionnée par plusieurs partenaires publics, vient de se voir retirer la contribution annuelle de la ville de Berne. Bien que son auto-financement s'élève à 35 %, son existence est menacée par ce désengagement inattendu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 avril 2004

Nicole Minder, Conservatrice du Cabinet cantonal des estampes, Vevey, tél. 021 921 34 01. Un compte-rendu exhaustif de la journée sera disponible sur demande dès le 30 juin 2004